



DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR EXPLOITANTS AGRICOLES (OU COLLABORATEURS AGRICOLES)

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union.

Notre formulaire pdf doit être téléchargé et complété depuis votre ordinateur. Vous pouvez ensuite nous le transmettre [via notre site internet](#) ou par poste.

N° AVS : 756.

NIP (si connu) :

Requérant

Coordonnées du requérant

Nom :	Prénom :
État civil :	Depuis quand (jj/mm/aaaa) :
Nationalité :	Date de naissance (jj/mm/aaaa) :
Téléphone fixe (durant la journée) :	Adresse e-mail :
Portable :	

Adresse du requérant

Rue, n° : _____

NPA, localité : _____

Coordonnées bancaires ou postales

Titulaire du compte : _____

Nom de l'établissement bancaire ou postal : _____

IBAN obligatoire : _____ Clearing : _____

Situation personnelle du requérant

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient l'autorité parentale ? la mère le père partagée

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient la garde ? la mère le père partagée

Activité accessoire salariée du requérant hors agriculture

Activité accessoire salariée hors agriculture : oui, depuis le : _____ non

Taux d'activité : _____ % Canton / pays de travail : _____

Nom de l'employeur : _____

Rue, n° : _____

NPA, localité : _____

Le salaire est-il supérieur à CHF 612.- / mois ? oui non

Autre parent : conjoint concubin ex-conjoint partenaire enregistré

Coordonnées de l'autre parent

Nom : _____ Prénom : _____

État civil : _____ Depuis quand (jj/mm/aaaa) : _____

Nationalité : _____ Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Adresse de l'autre parent

Rue, n° : _____

NPA, localité : _____

Situation professionnelle de l'autre parent

salarié sans activité lucrative au chômage

agriculteur indépendant indépendant, veuillez indiquer le revenu déterminant AVS : CHF _____

autre : _____

Taux d'activité : _____ % Canton / pays de travail : _____

Depuis quand (jj/mm/aaaa) : _____

Le revenu est-il supérieur à CHF 612.- / mois ? oui non

Nom de l'employeur : _____

Rue, n° : _____

NPA, localité : _____

Enfants pour lesquels l'allocation est demandée

Nom et prénom N° AVS <small>(voir carte suisse d'assurance-maladie)</small>	Date de naissance Sexe	Adresse de chaque enfant <small>(si différente de celle du requérant)</small>	Revenu propre de l'enfant <small>(salaire brut, indemnités journalières)</small> en CHF	L'enfant est-il				
				du mariage	du mariage précédent	hors mariage	du conjoint	recueilli ou adopté
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
756.	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'allocation est demandée à partir de (jj/mm/aaaa) :

Régime : plaine montagne

Motif de la demande : _____

Déclaration et signature

Le soussigné certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et conforme à la réalité. Il s'engage à informer spontanément, sans retard, par écrit la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS de tout changement de situation pouvant influencer sur le droit aux allocations, notamment un changement d'état civil (*mariage, séparation, divorce*), de résidence (*également pour les enfants*) ou de situation professionnelle.

Par sa signature, le requérant donne son consentement explicite à ce que la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS procède à toute mesure d'instruction qui pourrait être nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales, y compris auprès d'autres autorités. En particulier, pour les dossiers ayant un rapport avec la France, le requérant consent à ce que la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS consulte les données inscrites au registre mis à disposition par la CAF française - concernant lui-même et les membres de sa famille - dans la mesure où cette consultation est nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales en Suisse.

En cas d'informations inexactes, incomplètes ou d'omissions, le soussigné peut être tenu de restituer les prestations indûment touchées. Si le bénéficiaire a obtenu des prestations sur la base d'informations sciemment fausses ou inexactes, une plainte pénale peut être déposée auprès du Ministère public; la sanction prononcée peut aller jusqu'à une peine privative de liberté, voire à une expulsion du territoire suisse lorsqu'il s'agit d'un ressortissant étranger (*articles 66a, 146 et 148a du Code pénal suisse, article 23 de la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture*).

Lieu et date : _____

Signature
du **requérant** : _____

Documents et justificatifs à présenter pour chaque demande (*sous forme de copies*) :

Dans tous les cas :

- le livret de famille ou le certificat de famille complet; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants.

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance, si existant,
- la convention sur l'autorité parentale, si existant.

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants dès la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 25 ans révolus, aux études ou en apprentissage (*tout autre document ne sera pas pris en considération*) :

- une attestation officielle de l'établissement d'études mentionnant la période exacte de formation,
- un contrat d'apprentissage approuvé par l'autorité compétente,
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période exacte de formation.

Dans certains cas, la Caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.